



LE PRÉSIDENT

Monsieur Christian DERAMBURE
Président de la CNCPI
92, rue d'Amsterdam
75009 PARIS

PAI/PT/SB/2008.10
Télécopie + courrier

Paris, le 10 octobre 2008

Monsieur le Président,

Vous avez porté à ma connaissance la résolution que des opposants à notre projet commun d'unification des professions d'avocat et de conseil en propriété industrielle vous soumettent à quelques jours de l'Assemblée générale.

Cette initiative tardive a manifestement pour objet de jeter le trouble pour tenter de faire échec à tout rapprochement

Je note que cette proposition de résolution qui se déclare favorable à la voie de l'interprofessionnalité prétend s'appuyer notamment sur des positions du Conseil national des barreaux dont le sens et la portée sont détournés.

Je rappelle en tant que de besoin que le Conseil national des barreaux, comme le barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers, se sont de façon constante toujours prononcés contre l'interprofessionnalité.

L'unification des deux professions permettra au contraire aux cabinets de conseils en propriété industrielle et d'avocats de se structurer sous le même titre entre confrères ayant la même déontologie sous le contrôle des Ordres, dans une situation de concurrence assainie et au profit d'une seule et unique profession dont l'influence se trouvera ainsi grandement renforcée.

Tel est le sens du vote émis à une forte majorité des voix par l'Assemblée générale du Conseil national des barreaux le 12 septembre dernier qui a approuvé le rapport final sur l'unification des professions d'avocat et de conseil en propriété industrielle (pour 52 voix, contre 17).

Cette position s'inscrit logiquement dans le cadre plus général du projet de constitution d'une grande profession du droit que les avocats appellent de leurs vœux depuis de nombreuses années et qui fait l'objet des travaux de la Commission Darrois.



Pour ces raisons, il est tout à fait exclu pour le Conseil National des Barreaux d'envisager l'ouverture de discussions sur l'interprofessionnalité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Très cordialement

Bâtonnier Paul-Albert IWEINS
Président